

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission N° 20

chargée d'examiner le Rapport-préavis N° 2020/25 « Réponse au postulat de M. Jacques-Etienne Rastorfer « Pour une rénovation des hommages aux personnalités exceptionnelles pour notre Ville »

Présidence :	M. José MARTINHO (Le Centre)
Membres présents :	Mme Thérèse DE MEURON (Libérale-radicale) Mme Eliane AUBERT (Libérale-radicale) Mme Caroline DEVALONNÉ DINBALI (Socialiste) Mme Muriel CHENAUX MESNIER (Socialiste) – remplace Mme Varuna MOSSIER Mme Sara SOTO (Les Verts) Mme Marlène VOUTAT (Ensemble à Gauche) Mme Anita MESSERE (UDC) - remplace Mme Sandrine SCHLIENGER M. Jacques-Etienne RASTORFER (Socialiste) M. Yvan SALZMANN (Socialiste) M. Ilias PANCHARD (Les Verts) M. Valentin CHRISTE (Libéral-conservateur)
Membres excusés :	Mme Sandrine SCHLIENGER (UDC), remplacée par Mme Anita MESSERE Mme Varuna MOSSIER (Socialiste), remplacée par Mme Muriel CHENAUX MESNIER
Membres absents :	--
Représentant-e-s de l'administration :	M. Grégoire JUNOD , Syndic, Directeur de la culture et du développement urbain M. Simon AFFOLTER , Secrétaire municipal
Notes de séance :	Mme Sabrina MAYOR , Secrétaire, que les membres de la commission et le rapporteur en particulier remercient vivement

Lieu : Salle du Conseil communal, Hôtel de Ville, Place de la Palud 2

Date : le 26 novembre 2020

Début et fin de la séance : 16 h 00 – 16 h 30

Objet du rapport-préavis

Par le présent rapport-préavis, la Municipalité répond au postulat de M. Jacques-Etienne Rastorfer qui

Conseil communal de Lausanne

sollicite une révision des formes et des titres par lesquels la Ville de Lausanne souhaite honorer les personnalités exceptionnelles. Déposé le 12 mars 2019 et renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport-préavis le 9 avril 2019, le postulat suggère que, le cas échéant, la réforme favorise une juste représentation à l'avenir entre les femmes et les hommes, ainsi qu'un élargissement des champs d'activités retenus.

Conformément aux demandes du postulant, la Municipalité a décidé de rassembler le Prix de Lausanne et la Médaille d'or de la Ville de Lausanne en une distinction unique, sous la dénomination de Médaille d'or de la Ville de Lausanne.

Le président ouvre la séance à 16h00 en rappelant le but de la commission et excuse les absents (voir ci-dessus). Il remercie chaleureusement l'ensemble des commissaires de leur présence. En effet, c'est réjouissant de constater que la commission siège au complet, compte tenu du contexte pandémique dans lequel nous nous trouvons, et que malgré la crise sanitaire, les institutions et la démocratie continuent de fonctionner.

Selon l'usage, il cède immédiatement la parole à Monsieur le Syndic Grégoire Junod pour la présentation des membres de l'administration qui l'accompagnent.

Ensuite, **le président** propose aux commissaires que les travaux de la commission se déroulent de la manière suivante :

- Discussion générale ;
- Examen du rapport-préavis point par point ;
- Vote de la conclusion du rapport-préavis.

Ce mode de procéder convient à l'ensemble des membres de la commission.

Discussion générale

Le président donne la parole à **Monsieur Jacques-Etienne Rastorfer, postulant**, lequel remercie la Municipalité et se dit satisfait de la réponse concrète à son postulat, ainsi que de la réponse à la question écrite qu'il avait déposée en simultané. M. Rastorfer salue également le fait que le prix soit attribué tous les deux ans, au lieu de trois ans actuellement. De plus, il souhaite que la Ville mentionne, par exemple dans son site internet, la liste des récipiendaires. Il attire l'attention de la Municipalité et des commissaires sur deux petites erreurs dans l'annexe au rapport-préavis : pour le récipiendaire du prix de Lausanne en 1967 il faut lire Gustave Roud et non Rod ; dans le rapport-préavis, au point 1 Résumé, Mme Renée Delafontaine a été oubliée parmi les femmes ayant reçu le Prix de Lausanne et ce sont donc bien trois femmes qui ont reçu l'un des deux prix à ce jour.

Monsieur le Syndic confirme que l'historique des récipiendaires figurera dans le site de la Ville.

Conseil communal de Lausanne

Une commissaire salue la démarche du postulant. Elle pense, en effet, qu'une redéfinition du prix est nécessaire. La réponse municipale la satisfait, mais elle exprime quelques réserves : elle souhaiterait en premier lieu savoir si la Municipalité a des critères pour la répartition des lauréat·e·s, en plus de la parité homme-femme et de l'aura des personnalités, qu'elles soient locales ou internationales. Par ailleurs, la distinction peut avoir des buts divers : par exemple, de la reconnaissance envers une personnalité, ou en guise de soutien et pour la faire gagner en visibilité. Pour cette commissaire, la désignation de Mme Vera Michalski-Hoffmann pour la Médaille d'or ne se justifie peut-être pas, car selon elle et sans vouloir remettre ses mérites en cause, Mme Michalski-Hoffman contribue plutôt au rayonnement du Canton de Vaud que de la Ville de Lausanne, malgré le fait que la lauréate possède une maison d'édition ainsi qu'une fondation dans notre ville. La commissaire relève encore que Mme Michalski-Hoffman n'a pas besoin de ce prix pour gagner en visibilité, et insiste sur l'importance d'avoir des critères de sélection.

Monsieur le Syndic indique que la Médaille d'or de la Ville de Lausanne a plutôt un but de reconnaissance à la personnalité et non pas d'encouragement ou de soutien, comme pourrait l'être une bourse à la création. Il existe en effet d'autres prix pour cela. Jusqu'à maintenant, la Ville a alterné entre des personnalités culturelles, sportives ou scientifiques. Le dernier prix a été décerné à des personnalités du monde sportif. Selon l'avis du Syndic, il est bien de s'ouvrir également au secteur social. Pourquoi Mme Michalski-Hoffman est importante à Lausanne ? Parce que cette dernière est présidente du Conseil de Fondation du Théâtre de Vidy et elle possède une maison d'édition à Lausanne, qui a notamment édité un récent prix Nobel de littérature. Les éditions Noir sur Blanc ont un rôle important, peut-être méconnu du public. Mme Michalski-Hoffman a enfin permis le sauvetage des librairies Payot, et elle est saluée de partout pour son rôle dans le domaine du livre.

Une autre commissaire ajoute une information en complément des propos du Syndic : le journal « Le Temps » a été sauvé grâce à trois fondations dont celle de Mme Michalski-Hoffman. Elle comprend les interrogations de sa collègue, mais elle se permet de rappeler que le rapport-préavis répond au postulat de M. Jacques-Etienne Rastorfer, qui est clair, et qu'elle acceptera la réponse municipale au dit postulat.

Pour **une autre commissaire**, les éditions Noir sur Blanc sont très prestigieuses, même en dehors de nos frontières. Ceci participe au rayonnement de la Ville de Lausanne. Selon cette commissaire, ces éditions prennent des choix courageux en termes de publication. Des jeunes auteurs obtiennent des soutiens financiers de sa part. Et c'est pour cela qu'elle joue un rôle central dans la culture en Suisse romande.

Conseil communal de Lausanne

Elle souligne par ailleurs qu'il est important de différencier le Prix de Lausanne du prix international de danse, et déclare qu'elle acceptera la réponse donnée par le rapport-préavis.

Une commissaire affirme qu'elle fait confiance à la Municipalité et au Secrétariat municipal concernant la recherche des personnalités ou institutions qui peuvent être moins visibles (des associations, par exemple) et qui font rayonner Lausanne tout autant.

Une autre commissaire déclare accepter le rapport-préavis, et que pour la petite anecdote, n'étant pas originaire de Lausanne, le postulat lui a notamment permis d'apprendre un peu d'histoire, puisqu'elle ne savait pas qu'à une époque Lausanne était divisée. En effet, la Cité était jusqu'en 1481 sous administration épiscopale, tandis que la Ville inférieure était politiquement autonome depuis plus d'un siècle.

Un commissaire dit qu'il rejoint ce qu'il a déjà été dit. Le postulat pose des questions et la Municipalité y répond. Il indique qu'il va accepter la réponse municipale. Certaines questions s'éloignant de la réponse au postulat mériteraient néanmoins d'être posées, afin de pouvoir mener une réflexion à plus long terme. Notamment concernant les hommages, des noms de rues etc. à des personnalités qui jouent un rôle important sur le plan international.

La parole n'est plus demandée.

Examen du rapport-préavis point par point

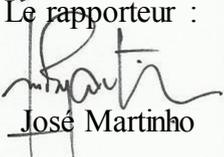
La parole n'étant plus demandée, **le président** propose d'examiner le rapport-préavis point par point. La discussion n'est pas demandée. Il propose donc de passer au vote de l'unique conclusion.

Vote de la conclusion du rapport-préavis

À l'unanimité, la commission recommande au Conseil communal d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Jacques-Etienne Rastorfer « *Pour une rénovation des hommages aux personnalités exceptionnelles pour notre Ville* ».

Le président remercie encore les participant-e-s et déclare la séance close aux alentours de 16h30.

Lausanne, le 4 janvier 2021

Le rapporteur :

José Martinho